



AVIS À LA POPULATION

VIN BLANC DE LA COMMUNE

➔ Souscription jusqu'au 06 DECEMBRE 2018 ➔

La Municipalité met en souscription auprès des habitants de Noville,
au prix de fr. 10.00 la bouteille de 75 cl

dans la mesure des stocks disponibles du vin blanc de la récolte 2017 et demande aux intéressés de renvoyer au Greffe municipal, le bulletin figurant au bas de la présente, afin que la répartition puisse être établie.

Le vin sera conditionné en cartons de 6 bout. 75 cl.

Pour des commandes spéciales, ou en cas d'indisponibilité à la date prévue, nous vous saurions gré de contacter le Municipal Pierre-Alain FAVROD : 079 207.89.57

Noville, le 26 novembre 2018

La Municipalité.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom :

Prénom :



CARTON(S) de 06 Bouteilles de 75 cl de vin blanc

Date :

Signature :



Commande par e-mail : info@noville.ch

SAPINS DE NOËL

LES HABITANTS DE LA COMMUNE désirant acquérir un sapin de Noël sont priés de s'inscrire par téléphone (le matin, DU LUNDI AU JEUDI, de 08h00 à 11h30), par renvoi du bulletin ou courriel au Greffe municipal,

(021 967 15 25) - courriel : info@noville.ch

JUSQU'AU 06 DÉCEMBRE 2018.

Dans le but d'éviter la coupe d'un surnombre de sapins, SEULES LES INSCRIPTIONS DE CETTE ANNÉE SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION !

Nom :	Prénom :
-------	----------

Grandeurs à disposition et prix								
1,00 m	Fr.	11.00	1,50 m	Fr.	14.00	2,00 m	Fr.	16.00

La distribution des sapins et des bouteilles
aura lieu sur la Place du Battoir
JEUDI 13 DECEMBRE 2018, de 17h00 à 20h00



Une soupe vous y attendra pour le partage d'un moment
convivial et
ce sera également une fenêtre de l'Avent

13



AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :

Dossier n° 1092-18 - Propriétaire : Sébastien BORLOZ - **Coordonnées géographiques :** 2'558'680/1'134'860 - **Lieu-dit :** «Rue du Verney 7» - **Parcelle n° 769** - **Degré de sensibilité au bruit :** III - **Auteur des plans :** Sébastien BORLOZ

INSTALLATION D'UNE FENETRE EN TOITURE DE TYPE "VELUX"

Dossier n° 1088-18 -Propriétaire : Philippe Favrod - **Coordonnées géographiques :** 2'558'570/1'136'840 - **Lieu-dit :** «Rue du Levant n° 1» - **Parcelle n° 97** - **Degré de sensibilité au bruit :** III - **Auteur des plans :** Sébastien Favrod

DEMOLITION D'UN POULAILLER ET CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE PARTIELLEMENT COUVERTE

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation,

soit : **du 03 au 13 décembre 2018**

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :

DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30

LE MARDI DE 17H00 A 19H00

DECHETTERIE

Il a été aménagé un lieu à la déchetterie appelé **RESSOURCERIE**. Comme son nom l'indique, il s'agit d'y déposer des objets pouvant encore servir à d'autres personnes, non pas en vrac mais triés.

Nous vous remercions de respecter cet endroit en se rappelant que ce qui y est déposé doit être en état pour avoir une seconde vie.

FERMETURE DES BUREAUX

▶ **GREFFE MUNICIPAL** : ★

du **VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018**
au **LUNDI 7 JANVIER 2019, à 08H00**



▶ **CONTRÔLE DES HABITANTS**

★ du **MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 à 12h00**

au **MARDI 09 JANVIER 2019, à 17H00**



Pour mémoire

Nous vous rappelons que les chiens, **nés, décédés, ou acquis en 2018**, doivent être déclarés par leurs propriétaires ou détenteurs, au greffe municipal, **jusqu'au 10 février 2019**.

Toute acquisition ou séparation d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les **15 jours**.



La **Municipalité et le personnel communal** vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Ils vous souhaitent de **belles fêtes de fin d'année** et vous adressent leurs **meilleurs vœux pour 2019**.

Noville, le 27 novembre 2018